



MANZIAT INFOS

Journal Municipal Trimestriel – Décembre 2014 – N° 28
www.manziat.fr

Invitation Vœux

Mesdames, Messieurs,
**Artisans,
Commerçants,
Responsables
d'associations,
Manziatys,**
Monsieur le Maire
et le Conseil Municipal
vous invitent
à la réception
organisée
à l'occasion
des vœux
du nouvel an.



2015

**le mercredi 7 janvier
à la salle des fêtes
à 19h**

*En attendant de vous rencontrer à cette occasion,
Monsieur le Maire et le Conseil Municipal
vous souhaitent de passer d'excellentes fêtes de fin d'année.*

Décorations de Noël



Sommaire

Vœux / Décorations de Noël	01
Séance du Conseil du 26/08/2014	02
Séance du Conseil du 24/09/2014	03
Séance du Conseil du 22/10/2014	05
Abréviations / Infos mairie	07
Communication	08
Environnement	09
Bâtiments / Voirie	10
Assainissement	11
Police Municipale	12

Séance du Conseil Municipal du 26 août 2014

Membres en exercice : 19

Absents excusés : ARNAL Stéphane, CHARVET Corinne, DURUPT Nadège, VOISIN Luc ; BOYAT Thierry pour les délibérations.

Pouvoirs : VOISIN Luc à LARDET Denis

Procès-verbal de la séance du 6 août 2014: le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées et avec 4 abstentions des absents et 10 voix pour.

1) Adoption du règlement et des tarifs de location du gymnase

La CCPB a préparé une convention de mise à disposition du gymnase à la Commune de Manziat. La Commission CLES a ensuite préparé un règlement pour l'utilisation du gymnase avec tableau des tarifs et du matériel mis à disposition en annexes, et une convention de location. Ces documents ont été validés par le Président de la CCPB, propriétaire des lieux, qui a contresigné le règlement. Tous ces documents ont ensuite été envoyés au Conseil municipal par mail afin que chacun puisse en prendre connaissance. Le règlement a été précisé suite aux remarques de Luc VOISIN.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention de mise à disposition du gymnase entre la CCPB et la Commune de Manziat, adopte le règlement et ses annexes préparés par la Commune, ainsi que le modèle de convention de location, à l'unanimité des 15 voix.

2) Choix du groupement d'entreprises pour les travaux de la station d'épuration

M. le Maire rappelle au Conseil que la consultation pour les travaux de construction de la station d'épuration a eu lieu du 11 avril 2014 à la date limite du 25 avril 2014 à 12h00.

8 plis sont parvenus dans les délais et aucun pli n'est parvenu hors délais. Ils ont donc été ouverts par le groupe de travail dans l'ordre de réception. Les offres ont été examinées au regard des capacités techniques et financières, des compétences professionnelles et des moyens humains.

Le pouvoir adjudicateur a classé les candidatures et ainsi défini les trois entreprises autorisées à remettre une offre. Elles ont pu rendre leur plis jusqu'au 27 juin 2014, 12h. Le 1er juillet 2014 à 14h30, le groupe s'est de nouveau réuni pour ouvrir les trois plis reçus dans les temps. Les trois offres annonçaient un délai de travaux de 15 mois. Après analyse des offres, des questions ont été envoyées aux candidats qui ont ensuite été reçus en mairie pour des auditions de 40mn chacun le 21 juillet 2014. Ils ont du envoyer leurs réponses écrites pour le 25 juillet 2014.

Le groupe de travail s'est réuni une dernière fois le 25 août 2014 pour dépouiller les réponses aux questions et finaliser l'analyse des offres.

Le pouvoir adjudicateur présente le classement réalisé avec le groupe de travail, après réponse aux questions (valeur technique valant 0.6 et coût des prestations 0.4) :

- Solution de base:

1er : SOGEA, avec une note de 19.6/20, pour 1 937 000€ HT

2e : SAUR, avec une note de 18.34/20, pour 1 957 000€ HT

3e : HYDREA, avec une note de 15.62/20, pour 2 290 000€ HT

- Solution de base avec toutes les prestations supplémentaires :

1er : SOGEA, avec une note de 19.464/20, pour 2 023 275€ HT

2e : SAUR, avec une note de 18.5/2, pour 2 006 096€ HT

3e : HYDREA, avec une note de 15.652/20, pour 2 365 520€ HT

- Solution de base avec prestation supplémentaire n°1 retenue par la Commune (réseau en fonte Rue du Chêne) :

1er : SOGEA, avec une note de 19.60/20, 1 975 250€ HT

2e : SAUR, avec une note de 18.31/20, 1 999 112€ HT

3e : HYDREA, avec une note de 15.69/20, 2 321 590€ HT

M. Le maire propose ensuite au Conseil municipal de retenir la solution de base avec la prestation supplémentaire n°1 de l'entreprise SOGEA (en groupement avec CHAMPALE), en raison de la valeur technique de son offre et du coût annoncé, pour réaliser les travaux de la station d'épuration.

Le Conseil municipal autorise, à mains levées et à l'unanimité des 15 voix, Monsieur le Maire à signer le marché avec le groupement d'entreprises mené par SOGEA pour lui confier les travaux de la station d'épuration, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

M. le Maire précise que l'offre du groupement SOGEA est restée la plus cohérente au fil de la négociation, le rabais n'a pas été démesuré et les prestations proposées n'ont quasiment pas changé. Concernant le choix entre une centrifugeuse et une presse à vis, la première a été retenue car il y a peu de recul sur la technologie de la presse à vis, une seule étant en fonction en France. La presse à

vis suppose l'utilisation de polymères qui permettent de séparer l'eau des boues, or il n'y a aucune certitude sur la quantité qui serait nécessaire pour que cela fonctionne, et le kilo de polymère est très cher (environ 12€). Si la Commune choisissait la presse à vis, et souhaitait revenir sur une centrifugeuse si la consommation de polymères était trop importante, les travaux coûteraient environ 150 000€.

Donc bien que la centrifugeuse consomme plus d'électricité et risque de s'user plus vite car elle fonctionne à grande vitesse, contrairement à la presse qui fonctionne lentement, la centrifugeuse sera retenue.

Un bassin d'orage sera installé à la place des anciens lits de roseaux. Celui-ci fera tampon lors de gros orages car notre réseau d'eaux usées accepte trop d'eaux claires, les chéneaux et les grilles raccordés anormalement en sont en partie la cause.

Une fois le bassin vide, il faut le nettoyer pour éviter les odeurs. Il y a alors deux solutions, soit un auget qui se vide, soit une sorte de chasse d'eau. La première solution a été retenue car elle suppose moins de maintenance.

3) DM n°4 au budget de la commune

M. le Maire indique au Conseil municipal qu'une décision modificative doit être votée concernant le budget de la commune.

Il n'avait pas été prévu de travaux au cimetière, or la commune va faire réaliser un pavage autour du nouveau columbarium. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité des 15 voix, valide les modifications suivantes au budget:

Dépenses		
Article	Libellé	Montant
2151/162	Réseaux de voirie Cimetière	+ 2 000
2313/156	Construction Espace du Chêne	- 2 000

4) Marchés inférieurs à 15 000€

En vertu de la délibération du 16/04/2014, M. le Maire « peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 15 000 euro. Il devra rendre compte à chaque réunion du Conseil municipal de l'exercice de cette délégation ».

Il informe donc le Conseil que la Métallerie BROYER ERIC a été retenue pour remplacer les portes de l'école, suite à une consultation pour 5 256 € TTC.

Un devis a également été signé avec l'entreprise Chevalier pour le pavage du cimetière pour 1 770€ TTC et pour la taille des haies du cimetière et monument au mort pour 996€TC, avec SN2E pour le déplacement du coffret de la salle des fêtes pour 1 296€ TC, et avec les Frères Catherin pour le démaillage de la face nord du toit de l'église pour 2 863.68€ TTC.

Arrivée de Thierry BOYAT

Comptes rendus des commissions :

⇒ Commission communication (Stéphanie BERNARD, Stéphane ARNAL, Agnès CATHERIN, Corinne CHARVET, Jacques PÉNIN) : Stéphanie BERNARD informe le conseil que la commission travaille sur le prochain Manziat Infos qui sera distribué fin septembre.

Un inventaire des décorations de Noël va être fait avec les agents techniques. Il faudra axer les décorations sur le rond point, vers les écoles et sur la place de la mairie.

La commission va revoir la signalétique de la commune, car il manque des panneaux.

La cérémonie du 11 novembre doit également être planifiée.

⇒ Commission assainissement/environnement (Luc VOISIN, Thierry BOYAT, Agnès CATHERIN, Denis CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Nadège DURUPT, Jean LAURENT, Jacques PENIN) :

M. le Maire revient sur la réunion qui a eu lieu l'après midi même avec l'établissement public Saône Doubs pour la remise en eau des biefs de Chanfant, du Muselet et des Pinoux. Il serait possible d'avoir une aide financière si le nettoyage est réalisé en préservant l'environnement.

Il faudrait étudier le nivelage de l'ancienne décharge des Pinoux avant de replanter.

Le Comité départemental du Fleurissement est passé visiter la Commune.

L'entreprise De Gata a accepté de réaliser gracieusement l'abaissement du trottoir face à la pharmacie pour le rendre accessible aux PMR.

Une réunion sera prévue avec les agents pour réfléchir à la limitation des pesticides.

Il faudra étudier la plantation de chênes sur l'espace du Chêne, de peupliers sur l'ancienne décharge des pinoux, d'une nouvelle haie le long du gymnase, et de nouveaux massifs fleuris.

Jean LAURENT demande des devis pour une éventuelle réalisation d'enrobé dans la cour de l'école.

Daniel RHORBACH revient sur le problème du nettoyage du PAV Rue Vieille, une solution doit être trouvée pour le faciliter, peut être en remettant à niveau le terrain.

⇒ **Commission Bâtiments** (Denis CATHERIN, Monique BENOIT, Florence BERRY, Christian CATHERIN, Corinne CHARVET, Arnaud COULON, Daniel ROHRBACH):

Denis CATHERIN revient la visite de sécurité du gymnase prévue le 1^{er} septembre et reportée par le SDIS à une date ultérieure.

Les volets de la Cure sont terminés et posés, le démoussage du toit de l'église est en cours comme les travaux estivaux de l'école. L'ancien bar a été démoli, la SHR est en cours de démolition. Les WC de l'école et de la cantine vont être rendus accessibles.

Des casiers de chaussures ont été posés pour la nouvelle salle de classe de M. JAMBON. Un écran pour vidéo projecteur a été installé salle sud de la salle des fêtes.

⇒ **Commission CLES** (Agnès CATHERIN, Annie APPERT, Stéphanie BERNARD, Christian CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Corinne CHARVET, Daniel ROHRBACH) :

Agnès CATHERIN informe qu'une réunion va avoir lieu avec Mme BOURMAUD et les animateurs des rythmes scolaires.

La commission va étudier des projets qui pourraient être mis en place avec les écoles.

Une rencontre va avoir lieu avec les bénévoles des cours informatiques avant de relancer les inscriptions.

Le CCAS va se réunir pour trancher sur la question des colis des anciens.

Informations et questions diverses.

La bibliothèque pourrait être raccordable à la fibre optique d'ici la fin de l'année, ce qui solutionnerait les fréquents problèmes de coupure internet qu'elle rencontre.

Une réunion aura lieu à Bâgé la ville le 2 octobre concernant les éoliennes.

L'enrobé de la route vers le gymnase sera fait dès que le temps le permettra.

La pharmacie étend son activité de matériel para médical dans l'ancien local du magasin Amélie.

Séance du Conseil Municipal du 24 septembre 2014

Membres en exercice : 19

Absents excusés : VOISIN Luc.

Pouvoirs : VOISIN Luc à LARDET Denis

➤ Procès-verbal de la séance du 26 août 2014: le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées et avec 2 abstentions des absents et 16 voix pour.

1) Suppression de la régie de recettes pour les droits de place et les impressions de la Bibliothèque

M. le Maire revient sur la régie créée par délibération du 26 juin 2013 : « Régie de recettes pour les droits de place et les impressions de la bibliothèque ». Elle visait à encaisser :

- les redevances d'occupations temporaires du domaine public telles que définies par délibération en vigueur du Conseil ;
- les sommes correspondant aux impressions effectuées par les usagers de l'ordinateur en libre service situé à la bibliothèque municipale.

Or elle n'a rapporté que 5€ en 2013, et a coûté 110€ d'indemnité de régisseur. Personne n'utilise l'imprimante de la bibliothèque, et il n'y a plus de marché sur la place. Les quelques droits de place restant peuvent être encaissés par titre du trésor public.

Le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité, autorise M. le Maire à clôturer la régie de recettes pour les droits de place et les impressions de la bibliothèque.

2) Locations supplémentaires des salles communales

M. le Maire précise qu'il faut ajouter de nouveaux tarifs pour les locations des salles communales.

Les salles de réunions de la bibliothèque (du rez-de-chaussée et les n°2 et 3 de l'étage) sont parfois demandées par les entreprises de Manziat. Il est donc proposé de leur appliquer le tarif de 5€ de l'heure.

L'association « Studio Art'n'Dance » souhaite continuer à louer la scène de la salle des fêtes pour ses cours de danse, le parquet se prêtant mieux à l'activité que le sol du gymnase. Il est donc proposé de lui appliquer le tarif de 20€ de l'heure.

Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, valide ces tarifs de locations.

3) DM n°5 au budget communal

M. le Maire indique au Conseil municipal qu'une décision modificative doit être votée concernant le budget de la Commune.

En effet, des achats de matériel non prévus ont été réalisés : autolaveuse et panneaux de rangements pour le gymnase, frigidaire pour la cantine en remplacement du précédent tombé en panne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité, valide les modifications suivantes au budget:

Dépenses		
Article	Libellé	Montant
2158/092	Autres matériels et outillages techniques Matériel Mobilier	4 000

Recettes		
Article	Libellé	Montant
2315/143	Immos en cours RD 933	- 4 000

Comptes rendus des commissions :

⇒ **Commission communication** (Stéphanie BERNARD, Stéphane ARNAL, Agnès CATHERIN, Corinne CHARVET, Jacques PÉNIN) : Stéphanie BERNARD revient sur le Manziat Infos qui est à l'impression et sera à distribuer en fin de semaine. L'ostéopathe récemment installé à Manziat, Thomas LAURENT, est à la recherche d'associés afin d'intégrer le local commercial de l'immeuble SEMCODA. Celui-ci comporterait, si le projet aboutit, trois cabinets. Il recherche idéalement un kiné et une autre profession médicale. La Commune souhaitant l'aider dans sa démarche, un questionnaire sera joint au Manziat infos afin de savoir quel type de profession médicale les habitants souhaiteraient sur la Commune. Les plans du local ont été affinés et M. LAURENT devra rapidement donner sa décision à la SEMCODA pour savoir s'il achète le local ou le loue. La SEMCODA s'engage à lui garantir le prix actuel pendant 5 ans s'il souhaite acheter.

Stéphanie BERNARD informe le conseil qu'avec Daniel ROHRBACH et M. le Maire, ils sont allés voir les décorations de Noël de la ville de Mâcon. Cette dernière devrait prêter deux cabanes et d'autres décorations qui sont à définir, et faire profiter la commune de prix intéressants pour l'achat des sapins. La commission a également fait l'inventaire des propres décorations de la commune. Il y a beaucoup de choses intéressantes, même si certaines sont à rénover. Les lieux qui seront privilégiés pour les décorations seront le rond point, la place vers les écoles, devant le Manziat et le long de la RD 933.

Le 8 novembre aura lieu le repas communal, le 22 novembre l'accueil des nouveaux habitants.

Les articles pour le bulletin annuel ont été demandés aux associations avec la convocation à la réunion du calendrier des fêtes, dans l'espoir d'obtenir ces articles plus tôt que l'an passé.

Le site internet est mis à jour régulièrement, chaque membre de la commission s'étant vu confier un ongle.

Samedi 20 septembre, les commissions communication et voirie ont fait le tour des panneaux de signalisation. Certains lieux comme le stade de foot ou la salle des fêtes ne sont pas indiqués, certains panneaux seraient à retirer. La commission communication va travailler sur une charte graphique avec une police identique pour tous ces panneaux et des couleurs par thèmes (commerces, salles...).

⇒ Commission voirie (Jean LAURENT, Annie APPERT, Monique BENOIT, Thierry BOYAT, Christian CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Jacques PENIN) :

Jean LAURENT explique que l'entreprise Midi Traçage est revenue pour effectuer le reliquat de travaux suite au contrat d'entretien de 3 ans qui avait été signé. Des axes ont été tracés rue du Chêne de rue des Barbéries au Chemin des Carrons, le passage piéton vers l'école a été refait. Thierry BOYAT suggère de penser à délimiter une aire de stationnement à côté des PAV rue Vieille lors du prochain passage.

Un rendez vous est pris avec l'entreprise SN2V lundi 29 septembre concernant l'herbe qui perce l'enrobé du trottoir de la RD 933. L'entreprise a été sommée par lettre en recommandé de reprendre ces travaux.

Le panneau de signalisation Chemin des Vaires a été arraché. De même aux Borjons où un individu a été vu hurlant et se jetant dessus. Dans ces cas, il ne faut pas hésiter à appeler les gendarmes.

Daniel ROHRBACH revient sur les trous du chemin vers Chanteloup qui provoquent des jets de poussière ou de boue sur le mur riverain. M. le Maire confirme que ce type de problème se rencontre dans plusieurs endroits de la commune, à cause de l'eau qui stagne.

La commission va dresser un état des lieux des travaux qui seraient prioritaires pour les années à venir.

⇒ Commission assainissement/environnement (Luc VOISIN, Thierry BOYAT, Agnès CATHERIN, Denis CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Nadège DURUPT, Jean LAURENT, Jacques PENIN) :

Jean LAURENT précise qu'un devis a été signé avec la SAAF pour faire niveler le terrain de l'ancienne décharge, où les peupliers ont été coupés. L'entreprise BONNET a été relancée pour couper les peupliers qu'elle s'était engagée à acheter il y a un an et demi.

Michel CATHERIN et Gérard BERNOLLIN avaient été conviés pour déterminer les plantations à faire le long du gymnase et sur l'espace du Chêne. Il faudra des arbres simples d'entretien et solides. Un devis a également été demandé pour faire aplanir la terre devant le gymnase. Une nouvelle corvée de taille va être planifiée pour entretenir le long de la RD 933 et les plantations de Chassagne. Les haies vers le cimetière et le dentiste vont être taillées.

Le marché de la station d'épuration a été signé. La Saur a demandé un rendez vous afin de comprendre pourquoi son offre n'a pas été retenue. Parallèlement aux travaux, le prochain gros dossier sera la délégation de service public pour choisir l'exploitant de la station.

⇒ Commission CLES (Agnès CATHERIN, Annie APPERT, Stéphanie BERNARD, Christian CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Corinne CHARVET, Daniel ROHRBACH) :

Agnès CATHERIN explique au conseil que les retours sur les TAP sont positifs. Les animateurs et les instituteurs du primaire sont contents, les enfants sont calmes, les activités plaisent aux parents qui n'ont pas le temps de faire de jeux de société ou d'activités. Le seul souci est le fait que les grandes sections de maternelle soient obligées de sortir de l'enceinte de l'école faute de salle disponible pour les activités dans l'école même.

Le self service fonctionne bien à la cantine, les repas sont plus calmes. En revanche la surveillance après le repas est compliquée car plus de 150 enfants se retrouvent dans la cour.

Concernant le paiement des animateurs des TAP, il avait été dit que 2h seraient payées à chaque animateur pour faire deux réunions de préparation, 1h par réunion, et un peu plus à Mme

BOURMAUD qui supervise le tout. Or il s'avère que les réunions ont été plus longues, ce sont donc 1h30 qui seront payées par réunion. Quant à Mme BOURMAUD, ce sont les 18h qu'elle a passées à préparer les activités, constituer les groupes et refaire les plannings qui seront payées. En effet, les parents ont changé les enfants de groupes, oublié de les inscrire, changé d'avis en cours de route. Mme BOURMAUD a donc du composer avec tous ces changements. La commune la remercie pour son travail et son implication. Il est donc clair que la réforme des rythmes scolaires constitue une charge importante pour les collectivités. En revanche, les animateurs ont fait peu de dépense de matériel, ils ont été très raisonnables.

Il a été décidé que le tableau des groupes serait affiché à l'extérieur de l'école pour les activités du 2^e trimestre, afin que les parents qui n'ont pas noté où doivent être leurs enfants sachent comment se déroulera le trimestre.

⇒ Commission Urbanisme (Denis CATHERIN, Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Nadège DURUPT, Jean LAURENT) :

Denis CATHERIN dresse la liste des dernières demandes d'urbanisme.

⇒ Commission Bâtiments (Denis CATHERIN, Monique BENOIT, Florence BERRY, Christian CATHERIN, Corinne CHARVET, Arnaud COULON, Daniel ROHRBACH) :

Denis CATHERIN précise que la réunion de lancement des travaux du cœur village aura lieu le 30 septembre.

La visite de sécurité pour l'ouverture du gymnase a eu lieu le 10 septembre, et le lendemain une réunion a eu lieu avec la CCPB et le Comité du Boudin afin de discuter du déroulement de la fête dans le gymnase.

L'entreprise Clairbaie va changer la vitre de la salle de motricité.

Des devis sont en attente pour les rampes de l'école.

Les deux détecteurs de lumière de la bibliothèque vont être remplacés par du matériel plus simple et plus fonctionnel.

Le toit de la cure devrait être remplacé d'ici la fin du mois. Les agents communaux devaient peindre la volige avant que l'entreprise Renaud Duby faire les travaux, cependant elle n'a toujours pas livré cette volige.

Informations et questions diverses.

Le planning d'utilisation du gymnase est présenté au conseil afin qu'il se rende compte qu'il est déjà très utilisé.

Alain CHARIER a quitté les services de la CCPB. Sa remplaçante va prendre son poste au mois d'octobre.

M. le Maire remercie Agnès CATHERIN qui l'accompagne aux assemblées générales des associations. Il insiste sur le fait que ce sont des moments importants pour partager avec les associations, et qu'il tient à s'y rendre ou s'y faire représenter quand il ne peut pas être disponible. Il regrette que certaines associations qui sont demandeuses de subventions ou de gratuités ne jouent pas le jeu et ne le convient pas pour ces moments.

Il n'y aura plus d'états des lieux les dimanches, car avec le gymnase et la réforme des rythmes scolaires, Stéphanie SIMON travaille toute la semaine depuis ce mois. Quand il y aura deux manifestations, les états des lieux seront faits en commun le samedi et le lundi. Si les locataires refusent, une location sera annulée. Quand Stéphanie sera en congés, une entreprise viendra faire le ménage, et Corinne SIBELLAS s'est proposée pour faire les états des lieux car elle connaît bien la salle.

M. le Maire a discuté avec Mme JANIN qui est la responsable de la MARPA de MANZIAT, et lui a suggéré que les élus puissent visiter la MARPA. Elle est ravie de cette initiative.

Un point est fait sur le coût de la nouvelle salle des fêtes. Un point sera fait début 2015, quand toutes les dépenses 2014 seront tombées. En effet, le gaz et l'eau ne sont facturés que deux fois par an, certaines visites de sécurité doivent être faites.

La boucherie a décidé de faire vider son bac à graisses 4 fois par an. Le bar des sports en a fait installer un.

Séance du Conseil Municipal du 22 octobre 2014

Membres en exercice : 19

Absents excusés : ARNAL Stéphane, BOYAT Thierry, CHARVET Corinne pour les 2 points délibérés.

➤ Procès-verbal de la séance du 24 septembre 2014: le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées et avec une abstention sur les 16 membres présents.

M. le Maire remercie Stéphanie BERNARD pour l'organisation du verre de l'amitié donné en l'occasion de l'anniversaire de l'envol du Maréchal DE LATTRE. Il revient sur le fait qu'il est important que les conseillers soient présents aux réceptions données par la commune. Ainsi il invite les conseillers qui le peuvent à être présents pour la cérémonie du 11 novembre.

Il remercie ensuite les bénévoles du fleurissement ainsi que les élus, qui ont participé à l'arrachage des fleurs.

1) Garanties d'emprunt pour les 8 logements collectifs PSLA réalisés par la SEMCODA

La Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain (S.E.M.CO.D.A.) ayant son siège social 50 rue du Pavillon – CS 91007 – 01009 BOURG EN BRESSE Cédex, a décidé de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes un prêt social de location accession (PSLA) d'un montant total de 718 900 € consenti dans le cadre des articles R.331-63 à R.331-77.2 du Code de la Construction et de l'Habitation relatifs aux prêts conventionnés et des textes subséquents et plus spécialement des articles R.331-76-5-1 à R.331-76-5-4 dudit code résultant du décret n° 2004-286 du 26 mars 2004 pour financer la construction des 8 logements collectifs PSLA situés à MANZIAT – "Centre Bourg".

La Caisse d'Epargne Rhône Alpes subordonne son concours à la condition que le remboursement en capital augmenté des intérêts, intérêts de retard, indemnité de remboursement anticipé et autres accessoires de l'emprunt d'un montant total de 718 900 € soient garantis par la Commune de MANZIAT à hauteur de 50 %, soit pour un montant de 359 450 € et par le Conseil Général de l'Ain à hauteur de 50 %, soit pour un montant de 359 450 €.

Le Conseil municipal qui a été destinataire du projet de délibération avant son vote, doit donc autoriser les articles suivants :

Article 1 : La Commune de MANZIAT accorde sa garantie solidaire à la SEMCODA pour le remboursement de toutes les sommes dues au titre de l'emprunt de 718 900 € à hauteur de 50 %, soit 359 450 € à contracter auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes.

Ce prêt social de location accession, régi par les articles R.331-63 à R.331-77.2 du Code de la Construction et de l'Habitation relatifs aux prêts conventionnés et des textes subséquents et plus spécialement des articles R.331-76-5-1 à R.331-76-5-4 dudit code résultant du décret n° 2004-286 du 26 mars 2004 est destiné à financer la construction de 8 logements collectifs PSLA situés à MANZIAT – "Centre Bourg".

Article 2 : La garantie apportée par la Commune de MANZIAT sera levée et annulée au fur et à mesure des remboursements effectués, consécutifs aux ventes à intervenir au profit des acquéreurs des logements.

Article 3 : La Commune de MANZIAT renonce, par suite, à opposer à la Caisse d'Epargne Rhône Alpes l'exception de discussion des biens du débiteur principal et toutes autres exceptions dilatoires et prend l'engagement de payer de ses deniers, à première réquisition de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes, toute somme due au titre de cet emprunt en principal à hauteur de la quotité sus-indiquée, augmentée des intérêts, intérêts de retard, indemnité de remboursement anticipé et autres accessoires ainsi que tous frais et impôts qui, pour un motif quelconque, n'auraient pas été acquittés par l'Organisme Emprunteur ci-dessus désigné à l'échéance exacte.

Le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité des 16 membres présents, autorise M. le Maire à signer le contrat et l'acte de cautionnement accordant la garantie de la Commune de MANZIAT à hauteur de 50 %, soit pour un montant de 359 450 €, à l'Organisme Emprunteur en application de la présente délibération.

2) Garanties d'emprunt pour les 3 logements PLUS et les 2 logements PLAI réalisés par la SEMCODA

La S.E.M.CO.D.A a décidé de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un prêt constitué de 4 Lignes du Prêt destiné à financer la construction de 3 logements PLUS et 2

logements PLAI située à MANZIAT – "Centre Bourg". Cette dernière sollicite maintenant la garantie financière partielle (50% de l'enveloppe totale) de ce prêt, en vertu des articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales et 2298 du Code civil.

Le Conseil municipal qui a été destinataire du projet de délibération avant son vote, doit donc autoriser les articles suivants:

Article 1 : La Commune de MANZIAT accorde sa garantie à hauteur de 50%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 455 700 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, soit 227 850€. Ce Prêt constitué de 4 Lignes du Prêt est destiné à financer la construction de 3 logements PLUS et 2 logements PLAI située à MANZIAT – "Centre Bourg".

Article 2 : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité des 16 membres présents, autorise M. le Maire à signer le contrat et l'acte de cautionnement accordant la garantie de la Commune de MANZIAT à hauteur de 50 %, soit pour un montant de 227 850€, à l'Organisme Emprunteur en application de la présente délibération.

Arrivée de Corinne CHARVET.

Informations et questions diverses.

- M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été contacté par la société VALOREM pour la réalisation d'un parc éolien sur le territoire de la commune. Les communes voisines de Bâgé la Ville, Chevroux et Ozan sont également concernées. Une réunion a eu lieu avec la société et les élus des quatre communes le 2 octobre.

Le diaporama présenté lors de cette réunion a été envoyé aux conseillers par mail.

Ce projet consisterait, en accord avec les propriétaires et exploitants concernés, les services de l'Etat et la population, et en concertation avec les textes et la réglementation en vigueur, à implanter un parc éolien. La production d'énergie électrique serait évacuée sur le réseau existant le plus adéquat.

Afin de déterminer les caractéristiques de ce parc éolien, la société VALOREM demande l'accord du Conseil pour procéder à l'étude de faisabilité du projet. Cette étude portera sur l'analyse du site et de son environnement en vue de définir l'implantation d'éoliennes en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

M. le Maire précise qu'il est trop tôt pour délibérer en ce sens, le conseil doit d'abord se renseigner sur les éoliennes et visiter des parcs pour apprécier la pollution visuelle et sonore. Une visite était prévue le samedi 25 octobre avec la société VALOREM, or cette dernière a annulé. Il propose donc d'aller visiter le parc éolien du pays de SAINT SEINE, vers DIJON, qui date de 2009 et qui compte une vingtaine d'éoliennes. Le Président de la Communauté de communes, Maire du lieu d'implantation, est prêt à recevoir le conseil le samedi 29 novembre. Les élus pourront ainsi rencontrer librement riverains et élus sans être accompagnés par une société intéressée par un projet.

Concernant le projet sur Manziat, il faut être conscient que les retombées économiques ne seront pas énormes.

Cependant, si les communes voisines acceptent et que Manziat refuse, les éoliennes risquent d'être implantées en limite communale, Manziat aurait donc les inconvénients sans les avantages.

La directrice du collège de Bâgé la Ville a proposé une convention permettant aux enfants expulsés d'effectuer des travaux d'intérêt général sur la commune. En effet, il s'avère que nombre d'enfants expulsés cherchent à l'être afin de ne pas aller à l'école et de rester chez eux. Ainsi, ils seraient accueillis une demi-journée par la commune pour effectuer des travaux techniques simples : ramassage des feuilles, balayage. Une rencontre sera organisée avec la directrice, le maire et les agents communaux.

La ruelle du Jardin sera coupée durant tout le temps des travaux du cœur village.

L'épave qui se trouvait au fossé entre Manziat et Ozan a du être retirée par une société moyennant 216 €. Si le Maire n'avait pas demandé cet enlèvement, elle y serait encore.

L'opération brioches a rapporté 2 814.78€ soit 289.95€ de moins qu'en 2013.

La Loëze a subi une pollution le 17 octobre en raison d'un camion qui a perdu sa citerne de fioul en prenant le rond point trop rapidement. L'entreprise responsable est revenue trois fois pomper le fioul qui avait été stoppé par l'intervention des pompiers. Il ne semble pas y avoir eu de mort de poisson.

Une pollution aux pesticides a eu lieu au Platet le 20 octobre. L'agriculteur a sulfaté son champ, puis l'air est devenu irrespirable, les riverains ont eu les yeux qui piquent. Le SDIS est venu enregistrer la pollution, et les riverains ont frôlé l'évacuation. L'utilisation de pesticides est donc un réel problème pour les riverains de terres agricoles. Il faut signaler que le produit utilisé est autorisé.

Les commerçants relancent le jeu des vitrines pour les fêtes de fin d'année.

Les vœux auront lieu le mercredi 7 janvier.

La visite de la MARPA se fera le samedi 10 ou 17 janvier en concertation avec Madame JANIN.

M. le Maire souhaite enfin remercier le policier municipal pour son travail de recherche et de filature qui a permis l'arrestation de l'exhibitionniste qui se manifestait sur la commune et celles aux alentours.

La fête du Boudin s'est déroulée sans problème, les prescriptions ont bien été respectées. Le repas dans le gymnase a été agréable, le lieu ne résonnant pas, et les clients appréciant le confort avec le temps.

Comptes rendus des commissions :

⇒ Commission communication (Stéphanie BERNARD, Stéphane ARNAL, Agnès CATHERIN, Corinne CHARVET, Jacques PÉNIN) : Stéphanie BERNARD fait le bilan du questionnaire de santé qui a été distribué aux habitants. Il y a eu 156 réponses, soit environ 17% de participation. Sur les 292 choix faits, les résultats sont : 29% pour orthophoniste, 27% pour podologue, 9% pour ophtalmologiste, 7% pour orthoptiste, psychologue ou esthéticienne, 4% pour sage femme.

M. le maire rappelle que ce questionnaire visait à aider l'ostéopathe à trouver un collaborateur pour partager le cabinet, mais que le projet sera entièrement privé et nullement financé par la commune. Elle a rencontré le directeur de l'entreprise PYC avec M. le Maire, pour faire un article au prochain Manziat Infos.

Des devis ont été demandés pour changer les panneaux de signalisation aux entrées du village. M. le Maire rappelle que cette initiative est un petit coup de pouce donné aux associations, afin de donner plus de visibilité à leurs manifestations. La commission doit se réunir avec la commission voirie pour travailler sur la mise en place de nouveaux panneaux indiquant les commerces et les équipements publics.

Les corvées pour les décorations de Noël ont été planifiées.

Presque toutes les associations ont donné leur article pour le bulletin annuel.

L'accueil des nouveaux arrivants aura lieu le 22 novembre.

⇒ Commission assainissement/environnement (Luc VOISIN, Thierry BOYAT, Agnès CATHERIN, Denis CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Nadège DURUPT, Jean LAURENT, Jacques PENIN) :

Luc VOISIN explique que la commission environnement s'est réunie sur l'espace du Chêne avec Mrs. BERNOLLIN et CATHERIN pour étudier les futures plantations.

La priorité sera de poser une bâche et des plantations sur la pente du gymnase pour maintenir la terre qui s'écoule sur l'enrobé quand il pleut. De même, une haie d'arbustes sera plantée le long de la route du Chêne, et des chênes sur l'espace du Chêne, mais cela au fil du temps.

Concernant la démarche zéro pesticide, elle sera entamée au cimetière. Les agents vont recevoir une formation spécifique. Il faudra ensuite se pencher sur le problème des trottoirs qui deviennent impraticables avec les gravillons et les mauvaises herbes. Des devis seront demandés pour les passer en enrobé ou en béton, ce qui permettra de planifier des travaux sur plusieurs exercices budgétaires. Les habitants seront également informés qu'ils ne doivent pas utiliser de pesticide sur le domaine public.

Des subventions seront demandées pour le curage des biefs.

Il est également envisagé de faire appel aux habitants qui auraient des arbustes dont ils voudraient se débarrasser, que la commune pourrait récupérer.

La réunion de lancement des travaux de la step a eu lieu mercredi 22 octobre. Les entreprises sont en phase d'étude. Les travaux devraient commencer le 12 novembre par le terrassement avec Socafi, qui se chargera également d'amener l'eau. La réunion s'est achevée sur place, afin d'étudier les lieux où stocker les terres de déblais. Les personnes qui seront intéressées par cette terre, qui ne sera pas de la terre noble mais qui pourra servir de remblais, pourront contacter la mairie.

La station devra être livrée début 2016.

⇒ Commission CLES (Agnès CATHERIN, Annie APPERT, Stéphanie BERNARD, Christian CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Corinne CHARVET, Daniel ROHRBACH) :

Agnès CATHERIN revient sur la réunion « rythmes scolaires » qui a eu lieu à la CCPB. Les retours sont positifs. Les échanges ont été bons avec les directeurs qui ont bien voulu être présents à la réunion. Il reste quelques difficultés à gérer quand un animateur se décommande au dernier moment, et concernant les classes maternelles qui sont très fatiguées par ces rythmes. Il ressort que la plage de 3/4 d'h d'activité est courte, celle de 3h trop longue. Les locaux restent également un problème important, les maternelles ne pouvant pas aller à l'étage selon les normes de sécurité rappelées par le SDIS. La commission va rencontrer les enseignants de l'école de Manziat pour faire le point avec eux. Des affiches seront posées à l'entrée de l'école pour rappeler les groupes aux parents. M. le Maire a remercié la CCPB d'avoir pris en partie en charge cette réforme en s'occupant de la gestion des animateurs, et en participant financièrement aux frais engendrés. Toutes les communautés de communes ne l'ont pas fait.

Les cours informatique vont débiter, il y a vingt deux inscrits.

M. le Maire en profite pour remercier une nouvelle fois Agnès CATHERIN de l'accompagner aux assemblées générales auxquelles il est convié.

Il revient d'ailleurs sur celle du restaurant scolaire, qui demande de nouvelles aides à la commune. Si la commune est très satisfaite du service rendu par cette association, comme les parents d'ailleurs, les aides communales ont quasiment doublé entre 2008 et 2014. Le prix du ticket, lui, qui est de 3.60€ n'a pas augmenté depuis huit ans. Il faut rappeler que le coût du ticket comprend le repas et 1h30 de garde des enfants.

La commune va donc étudier, avec l'association, ce qu'il est possible de faire.

⇒ Commission Urbanisme (Denis CATHERIN, Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Nadège DURUPT, Jean LAURENT) :

Denis CATHERIN dresse la liste des dernières demandes d'urbanisme, rares ces derniers temps.

⇒ Commission Bâtiments (Denis CATHERIN, Monique BENOIT, Florence BERRY, Christian CATHERIN, Corinne CHARVET, Arnaud COULON, Daniel ROHRBACH) :

Denis CATHERIN revient sur la visite des bâtiments de la CCPB qui a eu lieu à Bâgé. Le toit de la cure est en cours de réfection, mais l'entreprise a rencontré des soucis avec sa grue. Les anciennes tuiles seront récupérées pour combler les trous des chemins. Tous les devis de mise en concurrence pour les rampes handicapés n'ont pas été reçus par la Mairie.

Concernant le cœur village, le bornage du terrain aura lieu jeudi 23. La 1ère réunion a eu lieu le 30 septembre pour fixer les règles de sécurité et les modalités du chantier. M. CHAMBAUD a insisté sur la sécurité des lieux et l'évacuation journalière des déchets. La commune sera surtout concernée par les réunions de chantiers quand les travaux du parking débiteront, après ceux de l'immeuble.

⇒ **Commission voirie** (Jean LAURENT, Annie APPERT, Monique BENOIT, Thierry BOYAT, Christian CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Jacques PENIN) :

Jean LAURENT rappelle que l'ancienne décharge a été nivelée par la SAAF, qui a également retiré les joncs à l'est de la Lie Pontée.

Des peupliers seront à replanter à Chassagne. La haie du cimetière a été taillée.

L'entreprise SN2V et le maître d'œuvre SED IC sont venus voir le trottoir de la RD 933 sur lequel pousse de l'herbe. SN2V ne comprend pas comment cela est possible, et s'engage à venir carotter les endroits où l'enrobé est percé par l'herbe. Si ce phénomène persiste, elle fera l'enrobé.

L'entreprise Chevalier a redressé la terre qui a été déposée sur le terre plein vers le gymnase et a semé de l'herbe.

CITEOS a procédé au changement systématique des ampoules de l'éclairage public, comme prévu au contrat avec le SIEA. En 2015, il faudra procéder au remplacement des coffrets d'éclairage public, vétustes. Ce sera l'occasion d'installer des horloges astronomiques, qui permettront de faire des coupures d'éclairage la nuit. Les communes qui font des coupures ont un gain d'environ 40% sur leur consommation. L'étude réalisée par CEGELEC démontre un profit annuel de 5 418 € pour notre commune.

L'entreprise Saône BTP, située en zone de Manziat, vend à la commune du concassé de recyclage qui permettra de combler les chemins. Il est inutile de mettre du caillou noble de carrière pour cela.

Tableau des abréviations

CCPB : Communauté de Communes du Pays de Bâgé - **CLES** : Culture Loisirs Education Sport - **CLIS** : Classe d'Intégration Scolaire - **DDT** : Direction Départementale du Territoire - **DERU** : Directive Européenne Eaux Résiduaire - **DETR** : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - **DM** : Demande Modificative - **EPCI** : Établissement Public de Coopération Intercommunale - **FNACA** : Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie - **HT** : Hors Taxe - **PAC** : Politique Agricole Commune - **PEDT** : Projet Éducatif Territorial - **PLU** : Plan Local d'Urbanisme - **PMR** : Personne à Mobilité Réduite - **PV** : Procès Verbal - **RASED** : Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté - **RD** : Route Départementale - **RPC** : Restauration Pour Collectivités - **SCOT** : Schéma de COhérence Territoriale - **SEMCODA** : Société Economie Mixte COnstruction Département de l'Ain - **SIAC** : Spécialités Industrielles Alimentaires et Culinaires - **TTC** : Toutes Taxes Comprises - **VRD** : Voirie et Réseaux Divers

Infos Mairie

OPERATION BRIOCHES BILAN FINANCIER

La somme totale collectée s'élève à 3 837,18€ soit 289,95€ de moins qu'en 2013. Une fois les frais engagés déduits, la somme de 2 814,78€ a été envoyée à l'ADAPEI.

Merci aux habitants pour l'accueil et aux membres des associations de la commune qui ont présenté la brioche dans toutes les maisons du village.

**Pour voter en 2015,
pensez à vous inscrire
dans votre mairie**



**... jusqu'au
31 décembre 2014**

Vous pouvez vous inscrire sur Internet
www.introns.service-public.fr
si votre mairie est raccordée au service en ligne.

Plus d'informations sur
www.interieur.gouv.fr
Rubrique « Elections »



Pourquoi s'inscrire sur une liste électorale ?

**Si vous n'êtes pas inscrit(e) sur les listes
électorales, vous ne pouvez pas voter.**

Pour ne pas manquer les rendez-vous électoraux prévus en 2015 ou d'éventuelles élections partielles qui seraient organisées dans votre commune, département ou circonscription législative en 2015, vous devez être inscrit(e) sur la liste électorale de votre commune. L'inscription sur les listes électorales est d'ailleurs obligatoire.

Cette inscription vous permet également de recevoir votre carte d'électeur, sur laquelle figure l'adresse de votre bureau de vote.

Les prochains scrutins sont les élections départementales de mars 2015, les élections régionales ainsi que les élections des assemblées de Corse, Guyane et Martinique de décembre 2015.

Comment s'inscrire ?

Trois modalités d'inscription sont possibles.

► **Rendez-vous dans votre mairie** jusqu'au mercredi 31 décembre 2014 aux horaires d'ouverture de votre mairie et munissez-vous :

- d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport);
- d'un document prouvant que vous êtes bien domicilié(e) dans la commune ou y résidez depuis au moins six mois (par exemple, des factures de téléphone ou d'électricité, votre avis d'imposition, des quittances de loyer...).

► Il est aussi possible de **s'inscrire par courrier** en adressant à la mairie de sa commune le formulaire agréé disponible sur les sites du ministère de l'Intérieur www.interieur.gouv.fr ou le site Internet www.service-public.fr à la rubrique « élections ».

Le formulaire doit être accompagné impérativement d'une copie d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. **Il doit être parvenu à la mairie avant le 31 décembre 2014.**

► Vous pouvez également **demandez votre inscription sur les listes électorales par Internet** si votre commune est raccordée aux démarches en ligne.

A LA DECOUVERTE DES ENTREPRISES DE LA ZONE D'ACTIVITES DE LAVY

2ème volet : ZOOM SUR LE LABORATOIRE PYC

Laboratoire PYC est expert dans les produits diététiques, les compléments alimentaires et les produits pour sportifs. La société est le pôle nutritionnel du groupe SOLINA (10 usines dans 5 pays d'Europe). Le site de Manziat est basé sur la zone d'activité de Lavy. Monsieur Roger BORNE en est le Directeur Général depuis 2007. Il possède une surface de 2 700 m². Laboratoire PYC conditionne près de 1 000 tonnes de poudre par an, sous différents formats : pots, sachets et sticks. Les applications de ces poudres couvrent le segment de la minceur (poudres protéinées diététiques et substituts de repas), le sport et les secteurs de la santé et de la nutricosmétique, grâce à son offre de compléments alimentaires en sticks. Laboratoire PYC accompagne depuis plus de 20 ans des marques leaders en diététique adulte avec une prestation complète : développement, production et conditionnement à façon de poudres. L'entreprise met également à disposition pas moins de 100 produits standards sur stock. Pour ce faire, le site de Manziat a été récemment repensé et réaménagé pour faciliter les flux selon une méthodologie LEAN MANUFACTURING. Au cours de ces dernières années, le Laboratoire a aussi fortement encouragé la recherche et le développement de solutions de snacking protéinés pour booster son offre minceur et répondre aux besoins des consommateurs. Barres, biscuits, boissons, gaufrettes et même chips protéinées sont ainsi venus élargir l'offre du sous-traitant. Le siège social de l'entreprise est basé à Aix-en-Provence et le chiffre d'affaires annuel est de 20 millions d'€. L'entreprise poursuit sa croissance au niveau international avec des clients basés en Amérique du Nord, Amérique latine et Asie.



Laboratoire PYC

320 avenue d'Archimède- Les Pléiades 3 – Bat. B – 13857 Aix-en-Provence cedex 3 - FRANCE

Tel.: +33(0) 488 785 800 – Fax. : +33(0) 488 758 801- www.laboratoire-pyc.com

RESULTAT DU QUESTIONNAIRE « POLE SANTE »

Un questionnaire vous a été distribué avec le précédent Manziat Infos. Son but était de savoir quelles activités pourraient vous intéresser si un cabinet paramédical pluridisciplinaire s'installait au sein du complexe « Cœur Village ». Vous avez été nombreux à répondre puisque 158 questionnaires ont été retournés à la mairie ce qui représente un taux de réponse de 17%.

Les professions les plus plébiscitées sont les orthophonistes (29%), les podologues/pédicures (28%), les ophtalmologues (26%) ainsi que les orthoptistes, psychologues et diététiciennes (21%).

Commission Environnement

L'ALLEE DE CHASSAGNE

L'entreprise BONNET a procédé à la coupe des arbres, principalement des peupliers, le long de l'allée de Chassagne.

En effet, ces arbres étaient arrivés à maturité, ils ont été coupés et vendus. Bien évidemment, des arbres seront plantés prochainement. Il ne s'agira sûrement pas de peupliers étant donné que le terrain ne semble pas forcément être propice à la culture de cette essence. Cependant, 3 rangées de peupliers seront prochainement plantés le long de l'ancienne STEP et des gravières.



BOURSE AUX ARBRES ET ARBUSTES

Si vous possédez des arbres de moins de 2 mètres et des arbustes susceptibles d'être replantés, vous pouvez les offrir à la commune.

En effet, nous allons procéder à la plantation d'arbres et d'arbustes sur des terrains communaux récemment défrichés ainsi que pour compléter les haies bocagères.

Si vous souhaitez participer à cette opération, merci de contacter le secrétariat de la mairie (tel. 03 85 23 91 77), un élu conviendra alors d'un rendez-vous afin de procéder à l'enlèvement des arbres et arbustes.

Par avance, merci !

SCIONS DU BOIS ...

Les feuilles sont à terre et les jours de plus en plus courts. Tout indique que la période de coupe de bois arrive. Une fois l'arbre à terre, rares sont ceux qui laissent la frache aux champignons et aux insectes qui en feront leur garde-manger pour quelques mois. Doit-on à ce point-là rendre propre jusqu'au fond des bois où l'on ne croise seulement que quelques chasseurs et randonneurs ? Mais passons, le feu réchauffe et quelquefois on ne peut pas faire autrement. Mais comment faire brûler du bois vert ? Par habitude, certains mettent un ou deux pneus, un peu d'huile de vidange et avec une allumette tout s'embrase. Nous rappelons que cette pratique est strictement interdite pour les pneus tandis que l'huile de vidange en brûlant dégage du béryllium (à la fois cancérigène et poison violent du style de l'arsenic). Ainsi, un pneu qui brûle, ce sont des dizaines de composés chimiques très dangereux pour la santé qui s'échappent dans l'air et dans le sol. C'est une pratique irrespectueuse de la santé publique et, nous le répétons, interdite par la loi. Inutile d'utiliser ces matières toxiques, deux ou trois cagettes et du bois mort suffiront à faire prendre le feu. Alors faisons le pari que cet hiver sur notre commune, la fumée qui montera des bois ne sera pas noire et nauséabonde, mais naturelle.

Notre santé, votre santé est l'affaire de tous. Nous comptons sur vous !

Commission Bâtiments

CŒUR VILLAGE / IMMEUBLE SEMCODA

Depuis le mercredi 12 novembre, des travaux de terrassement et de mise en place des réseaux ont commencés en lieu et place de la salle Henri Renaud et du bar Le Manziaty, démolis cet été. Cette opération appelée « Cœur de Village » consiste en la construction par la SEMCODA (Société d'Economie Mixte du Département de l'Ain) de 13 logements collectifs (4T2, 6T3 et 3T4) dont 8 seront en location accession. La durée du chantier est estimée à 14 mois et le financement en est assuré par la SEMCODA. La deuxième phase de l'opération Cœur de Village sera consacrée au nouvel aménagement de la place du 19 mars 1962. Cette partie du chantier est du ressort de la Commune qui en est le maître d'ouvrage. Pour l'ensemble du chantier, toutes les entreprises se sont engagées à limiter au maximum les différentes nuisances (bruit, poussière, empiètement etc...) inhérentes à de tels travaux.



Commission Voirie

LE POSTE D'AGENT COMMUNAL

L'agent communal entretient la commune, c'est-à-dire la voirie, les espaces verts, les routes, les fossés, les bâtiments communaux (régulièrement l'école par exemple) et le cimetière. Il s'occupe des tontes, du désherbage et de l'arrosage des bacs et massifs de fleurs.

Notre commune compte 3 agents : Jean-Marie BENOIT, Philippe FERRAND et Grégoire GUILLOT. Ils se partagent les tâches en fonction de leurs compétences respectives. Leur polyvalence permet également la réalisation d'autres petits travaux du type maçonnerie, pose de regards, préparation des salles, préparation et installation des décorations de Noël. Cette polyvalence permet aussi une bonne réactivité face aux imprévus !

L'équipe municipale fait souvent appel à nos agents pour leurs connaissances de la commune particulièrement des chemins et des réseaux.

Félicitations à eux pour leur sérieux dans le travail et leur disponibilité.



LA FUTURE STATION D'ÉPURATION

La construction de la future station d'épuration est en cours.

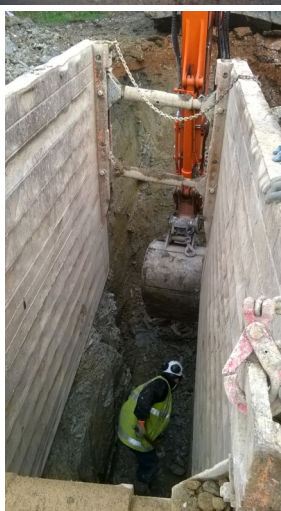
Depuis plusieurs semaines, l'entreprise SOCAFL procède simultanément à des travaux sur la parcelle où sera installée la station : terrassement du terrain, aménagement de la zone de vie pour le personnel (vestiaires, cuisine et sanitaires) et creusement des zones sur lesquelles les bassins seront construits (plus de 5 mètres de profondeur) et à la mise en place de réseaux d'assainissement dans le haut de la rue du Chêne.

Dès le vendredi 5 décembre, l'entreprise Champale chargée de la construction des bassins et des bâtiments a installé une grue.

Pour l'instant aucun retard n'a été pris dans le calendrier prévisionnel. Simultanément aux travaux de la nouvelle station d'épuration, le syndicat intercommunal de distribution d'eau de la basse-Ressouze procède à une extension de réseau d'eau dans le bas de la rue du Chêne afin d'alimenter la station d'épuration. Les riverains qui n'étaient pas jusqu'à présent raccordés au réseau d'eau potable le seront après ces travaux. Compte tenu de l'importance des travaux sur toute la rue du Chêne et des dangers inhérents à ce type de chantier, la mairie déconseille d'utiliser la route du Chêne (qui est très détériorée) et toute visite du chantier aussi bien en semaine que durant les week-ends. Nous vous rappelons que l'accès au chantier est **interdit au public** pour des raisons de sécurité. Les risques d'éboulements et d'ensevelissements n'étant pas exclus.



pose
des conduites
d'assainissement



LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES



Pour mieux protéger votre domicile
contre les risques de cambriolage,
pensez à la règle des « 3 S »

Sécuriser
Surveiller
Signaler (17)

ILS MERITENT D'ETRE VUS !

Au même titre que le cartable et les fournitures scolaires, le gilet jaune est indispensable pour tous les trajets domicile-école. En hiver surtout, quand les journées sont les plus courtes, les enfants doivent aller et revenir de l'école en toute sécurité. Le port du gilet jaune est indispensable pour être vu de tous et par tous les temps.



ZONE 30

Rue des Grands Cours (rue des écoles), la vitesse des véhicules a été limitée à 30 km/h. A deux reprises, le radar pédagogique intercommunal a été installé dans cette rue de manière à sensibiliser les conducteurs des véhicules à cette nouvelle réglementation*.



CONTROLES DE VITESSE

Depuis quelques mois, dans un but préventif, la police municipale et intercommunale ont effectué des contrôles de vitesse sur les routes départementales traversant la commune.

Malgré cela, bien que des procès-verbaux aient été dressés pour excès de vitesse, les derniers rapports de mesures enregistrés par un nouveau radar extrêmement discret montrent que la vitesse reste excessive*.

Pour lutter contre la vitesse à la fois de manière préventive et répressive, les contrôles de vitesses s'intensifieront et s'étendront à l'ensemble de l'agglomération.



* Les résultats des comptages sont visibles sur
www.manziat.fr dans la rubrique « police municipale ».